

FREDON. RATS MUSQUÉS ET RAGONDINS DANS LE VISEUR

La Fredon organise chaque année une « opération coup de poing » pour lutter contre les rongeurs aquatiques envahissants dans les Hauts-de-France. L'objectif est d'inciter les piégeurs à piéger au maximum ces espèces entre février et mars. Explications.

FREDON HAUTS-DE-FRANCE

Le rat musqué et le ragondin, espèces exotiques envahissantes*, sont fortement présents sur le territoire des Hauts-de-France. Ils occasionnent des dégâts importants aux cultures, aux infrastructures hydrauliques et routières. Ils constituent une menace pour l'environnement et la biodiversité et transmettent des maladies potentiellement mortelles (leptospirose et échinococcose alvéolaire) à l'homme et aux bovins.

C'est pourquoi, ces vertébrés nuisibles aquatiques font l'objet depuis de nombreuses années d'une lutte collective et obligatoire sur le territoire afin de contrôler leurs populations et leurs nuisances.

Fredon Hauts-de-France, organisme à vocation sanitaire dans le domaine du végétal, est chargé de la surveillance, la prévention et la lutte contre les dangers sanitaires aux végétaux et produits végétaux et, notamment contre le rat musqué et le ragondin.

LANCEMENT DE L'OPÉRATION « COUP DE POING » 2025

Depuis 2003, avec le soutien de la Draaf (Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt), du SRAL (Service régional de l'alimentation) des Hauts-de-France et depuis 2016 avec le soutien du Conseil régional, Fredon accompagne les groupements opérateurs pour satisfaire aux obligations de rigueur et de traçabilité que l'organisation de cette lutte collective et obligatoire exige, notamment en les aidant à rendre compte des actions de lutte mécanique.

Chaque année, Fredon Hauts-



Le rat musqué et le ragondin (photo) occasionnent des dégâts importants aux cultures, aux infrastructures hydrauliques et routières. © STOCK.ADOBE

de-France et les groupements opérateurs encouragent l'ensemble des piégeurs et des acteurs de la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants à intensifier leurs actions de lutte contre ces espèces en février/mars, en amont et au début de la période de reproduction du rat musqué.

Dans les Hauts-de-France, les prises de rats musqués sont en baisse depuis huit ans. Le ragondin est lui en expansion dans notre région et plus particulièrement dans les départements de l'Aisne et de l'Oise. De plus, une première prise d'une femelle de ragondin a été observée à Beuvry en novembre 2020 ; constituant ainsi le premier cas connu de ragondin piégé dans le Pas-de-Calais. En 2024, des ragondins ont été piégés pour la première fois dans le marais de Saint-Omer.

De manière générale sur les Hauts-de-France, il y a une diminution des captures de rongeurs aquatiques envahissants. Cette diminution peut s'expliquer par différents facteurs : effort de piégeage depuis de nombreuses années, les changements climatiques ainsi que les inondations, qui créent des zones inaccessibles

pour le piégeage et entraînent un déplacement des populations de rats musqués dans des zones non piégées.

Les piégeurs ont un impact positif sur la démographie des rats musqués et peuvent s'en féliciter. Cependant, le nombre de piégeurs est en baisse, leur âge moyen est élevé et il est difficile de motiver de nouveaux piégeurs volontaires.

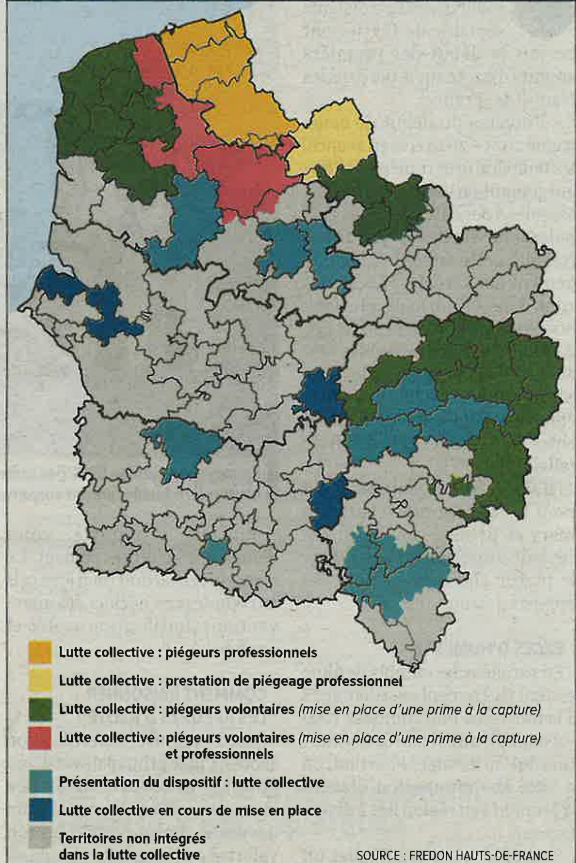
Cette diminution est inquiétante face aux conditions climatiques de 2024 favorables au développement des populations de rongeurs aquatiques envahissantes et à l'expansion du ragondin. Aujourd'hui, il est nécessaire de motiver encore plus les piégeurs sur l'ensemble de la région et de sensibiliser les élus et le grand public afin de poursuivre cette lutte collective et de l'étendre davantage à l'ensemble du territoire régional.

LE FINANCEMENT

La mise en place, la coordination et le suivi de la lutte collective réalisés par Fredon Hauts-de-France sont financés par la Région, la Draaf et le SRAL Hauts-de-France.

La lutte contre les rongeurs

DESCRIPTION DE LA LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES ENVAHISSANTS EN HAUTS-DE-FRANCE



aquatiques envahissants est financée par les intercommunalités, les syndicats mixtes, les sections de wateringues, des associations locales et la Région Hauts-de-France. Cette dernière participe à hauteur de 0,50 € par prime à la capture ; celle-ci est harmonisée à 2,50 € et permet d'encourager les piégeurs volontaires.

Il est essentiel de faire remonter l'ensemble des données auprès de Fredon afin de rendre compte des avancées du dispositif. ○

Pour en savoir plus...

La poursuite et le développement du piégeage permettent une meilleure maîtrise des populations de rats musqués et de ragondins. Si vous souhaitez en savoir plus, contactez Margot Degezelle, responsable des activités de préservation du patrimoine naturel à FREDON Hauts-de-France : margot.degezelle@fredon-hdf.fr.

Qu'est-ce qu'une espèce exotique envahissante ?

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont les espèces introduites par l'homme volontairement ou involontairement sur un territoire hors de leur aire de

répartition naturelle, qui survivent, se reproduisent et colonisent ce territoire au détriment d'espèces locales qu'elles vont supplanter voire totalement éradiquer.